

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 10 février 2015, à 20h00, au Centre communautaire, située au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Madame la Mairesse Gisèle Fournier, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Jacques Séguin, Yves Wilson, Éric Dufresne, Pierre Dubé et Denis Ranger, tous formant quorum. Le directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

15-02-01

Adoption de l'ordre du jour.

Madame la Mairesse fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

15-02-02 **Approbation du procès-verbal.**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire de janvier 2015 soit approuvé tel que présenté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT.

Je soussigné, certifie par les présentes que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de janvier 2015 et approuvées par le conseil municipal.

Directeur général et secrétaire-trésorier

15-02-03 **Approbation des comptes payés et à payer**

Il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver et de payer les comptes fournisseurs et la paye des employés selon la liste 2015-02-10.

Points d'information générale.

Le directeur général et secrétaire-trésorier explique aux membres du Conseil et à l'assistance les points d'information reçue au cours du mois de janvier 2015.

15-02-04 **Gala Méritas de l'école secondaire Soulanges.**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 50.00\$ pour le Gala Méritas de l'école secondaire Soulanges.

15-02-05 **Voyage humanitaire au Honduras.**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers de commanditer, pour un montant de 100.00\$ chacun des étudiants de la municipalité qui s'est inscrit au voyage humanitaire au Honduras organisé par l'école secondaire Soulanges.

15-02-06 **Règlement hors cours, dossier Martin Courcy.**

CONSIDÉRANT la résolution no 14-06-10 du 10 juin 2014 prononçant le congédiement de M Martin Courcy;

CONSIDÉRANT les plaintes logées par M Courcy à la Commission des relations du travail et l'audition de ces plaintes prévues les 17 et 18 février 2015;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité convient qu'il lui sera moins coûteux de convenir d'un règlement à l'amiable de ces plaintes avec l'employé, lequel règlement ne constitue pas une admission de responsabilité de la part de la municipalité mais n'a que pour seul but d'éviter le paiement de frais juridiques supplémentaires importants;

CONSIDÉRANT la convention de règlement soumise au conseil et l'accord intervenu avec l'employé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer la convention de règlement hors cour soumise et d'autoriser le paiement d'une somme de 3 000\$ à l'employé suivant les dispositions de ladite convention.

15-02-07 **Services d'incendie spécialisés.**

CONSIDÉRANT la rencontre du 16 octobre 2014, à Saint-Clet, où les Services de sécurité incendie de Rigaud, Pincourt et Vaudreuil-Dorion ont proposé aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de payer une quote-part pour la couverture en services spécialisés, soit : sauvetage en espace clos et hauteur et interventions en matières dangereuses, donnés par ces trois villes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton est d'accord avec le principe de quote-part mais conteste l'utilisation de la superficie des municipalités dans l'établissement de ladite quote-part, estimant que la superficie d'une municipalité n'a aucun impact sur la possible utilisation de tels services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton accepte d'adhérer, pour l'année 2015, à ladite entente et accepte de payer la quote-part qui lui est dévolue de 4,793.59\$;

QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton demande qu'une nouvelle répartition soit effectuée, pour les années subséquentes, en tenant compte uniquement de la richesse foncière uniformisée et/ou de la population de chaque municipalité.

15-02-08 **Achat d'une grille sur la sableuse du camion FL-80.**

Il est proposé par le conseiller Pierre Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Larochelle Équipement Inc. pour la fourniture d'une grille pour la sableuse du camion Freightliner FL-80, sa soumission étant la plus basse au montant de 1462.60\$, taxes et transport en sus.

15-02-09 **Mandat au directeur du service des incendies.**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur du service des incendies à négocier avec les fournisseurs de services pour l'obtention du service TARGA pour le système téléphonique des pompiers.

15-02-10 **Demande de dérogation mineure de M. Norbert Poirier.**

CONSIDÉRANT QUE le certificat de localisation préparé par Michel Faucher, arpenteur géomètre, pour la résidence de Monsieur Norbert Poirier, située au 1265, Domaine-des-Pins, montre une marge arrière de 8,16 mètres;

CONSIDÉRANT QUE M. Poirier a déposé une demande de dérogation mineure afin d'autoriser une marge arrière de 8,16 mètres alors que le règlement de zonage 314 demande une marge arrière de 9 mètres dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. est d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne porterait pas préjudice aux voisins immédiats de Monsieur Poirier et respecterait les objectifs du plan d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton accorde une dérogation mineure à Monsieur Norbert Poirier afin d'autoriser une marge arrière de 8,16 mètres pour sa résidence située au 1265, Domaine-des-Pins.

15-02-11 **Renonciation à la subvention du pacte rural pour la rénovation du Centre communautaire.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton avait fait une demande de subvention dans le cadre du Pacte rural pour la rénovation du Centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une subvention conditionnelle de 50,000\$ pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture des soumissions, les prix obtenus ont dépassés de beaucoup les montants estimés et que le conseil municipal a décidé de laisser tomber le projet;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de subvention n'a plus sa raison d'être;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton avise la MRC de Vaudreuil-Soulanges qu'elle renonce à cette subvention.

15-02-12 **Embauche d'une responsable pour le camp de jour.**

Il est proposé par le conseiller Pierre Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher Madame Camille Lefebvre comme responsable du camp de jour et de la piscine municipale pour un montant forfaitaire de 3,000\$ pour la saison 2015.

15-02-13 **Location d'espace pour la COOP CSUR.**

CONSIDÉRANT QUE la Coop CSUR étudie la possibilité d'étendre son réseau de fibre jusqu'à Sainte-Justine-de-Newton afin de desservir le village de Sainte-Justine-de-Newton et la montée de la Station;

CONSIDÉRANT QUE pour que le réseau soit efficace et pour permettre l'extension dudit réseau, dans le futur, à d'autres endroits de Sainte-Justine-de-Newton, la Coop CSUR a besoin d'un local d'environ 2 à 3 mètres carrés, alimenté en électricité et accessible à leurs techniciens, en tout temps, pour installer les équipements nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la Coop CSUR s'engage à aménager ledit local à ses frais et est prête à payer un loyer à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité consent à laisser à la disposition de la Coop CSUR un espace répondant à leurs exigences, dans le garage situé au 2604, rue Principale;

EN CONSÉQUENCE' il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton autorise la Mairesse, Madame Gisèle Fournier et le directeur général, Monsieur Denis Perrier, à négocier une entente avec la Coop CSUR pour la location dudit local et à signer tout document relatif à ladite entente.

Dépôt des formulaires DGE-1038.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les formulaires DGE-1038 des candidats, à l'élection du 18 janvier dernier, Daniel Carrière et Éric Dufresne, conformément à la Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités.

Dépôt de la déclaration d'intérêts du conseiller Éric Dufresne.

La déclaration d'intérêts financiers du conseiller Éric Dufresne est déposée conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums.

Période des questions de l'assistance.

Les personnes dans l'assistance posent des questions concernant la nomination du nouveau directeur incendie, du règlement hors cour d'un pompier, du pacte rural, du voyage humanitaire au Honduras, du programme TARGA et des réparations effectuées par Enbridge.

15-02-14

Levée de la séance.

À vingt heures vingt-huit (20h28) l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

Mairesse

Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Gisèle Fournier, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mairesse